

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **16**

Absents : **10**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **3**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un janvier deux mille vingt-deux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°3*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, Mme BANCILLON-BOE Fabienne, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/01

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 JUILLET 2020.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2020/53 du 10 juillet 2020 ;

Après délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions de la Présidente visées ci-dessous :

1) En matière de commande publique :

N° DECISION (le cas échéant)	DATE	OBJET	MONTANT (préciser HT ou TTC)	TIERS
2022/001	12/01/2022	Suivi environnemental - travaux sur chenaux d'écoulement du Riou Bourdoux	4 275,00 €	EQUINOXE ENVIRONNEMENT
	03/12/2021	Avenant n°3 Assurance Véhicules à moteur	687,67 € TTC	SMACL Assurances
	06/12/2021	Avenant n°4 Assurance Véhicules à moteur	-292,16 € TTC	SMACL Assurances

2) En matière de domanialité

N° DECISION (le cas échéant)	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
	07/12/2021	Convention de déneigement impasse « Les Deissendouls » Station d'épuration de Sainte-Anne - Commune de la Condamine	Montant Maximum 600 € - Participation à hauteur de 30 % - Le passage facturé à 108 € dans la limite de 18 passages pour la saison	Les Propriétaires de l'impasse (M et Mme BEHETS), L'association « Parpaillon Ste-Anne », et le prestataire SARL LOMBARD TP

3) En matière d'actions en justice

- **CONTENTIEUX AVEC UN TIERS CONCERNANT L'IMPLANTATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR SA PROPRIETE SISE A FAUCON-DE-BARCELONNETTE.**

DOSSIER 21905778 AUPRES D'ITINERAIRES AVOCATS

Rejet de la requête présentée par le tiers devant le tribunal administratif de Marseille

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOULT

